

Communiqué de presse

le 6 novembre 2023

***Le secteur pharmaceutique confirme son engagement
pour la transition industrielle en signant le 1^{er} accord de branche***

Après s'être engagé sur une réduction de 50% des émissions directes de CO2 et de 25% sur les émissions indirectes, le Leem a proposé aux partenaires sociaux de la branche un accord collectif historique, en date du 17 octobre 2023, portant sur la transition écologique et la mobilité durable.

Au terme de cet accord, le secteur s'engage notamment à mettre en place :

Une commission environnementale, ou tout autre commission ou groupe de travail, dans les entreprises de plus de 300 salariés.

Cette commission sera chargée d'étudier l'impact environnemental des décisions stratégiques de l'entreprise ou sa stratégie environnementale.

En parallèle de ce dispositif, les entreprises du secteur devront examiner la question de la transition écologique dans le cadre de l'ensemble des négociations d'entreprise.

Un bilan carbone dans un délai de 12 mois :

Les entreprises du secteur sont incitées à mettre en place un diagnostic de situation leur permettant de réaliser un bilan des actions déjà menées en leur sein. Les parties signataires ont souhaité rendre obligatoire la réalisation, a minima, d'un bilan carbone de leurs activités dans un délai de 12 mois à compter de la signature.

A cet égard, la branche rappelle l'existence de CarbonEM, outil mis à disposition des adhérents par le Leem.

Des mesures de bonnes pratiques dès 2024 :

Le Leem met à disposition des entreprises un certain nombre d'outils pour leur permettre le déploiement des actions de transition écologique.

Dans le cadre de cet accord, les entreprises du secteur s'engagent à mettre en œuvre au moins deux mesures de bonnes pratiques avant la fin 2024. Les mesures visées peuvent porter sur la

rémunération des dirigeants, la restauration collective, les achats responsables ou encore les transports, avec la mise en place d'une cartographie de la mobilité si des mesures sont prises sur ce dernier point.

Après un délai de réflexion, la CFDT, Force Ouvrière, l'UNSA et la CFTC se sont déclarées signataires, totalisant 62,94% d'audience.

Cet accord collectif, qui s'inscrit dans la continuité de l'Accord National Interprofessionnel du 11 avril dernier relatif à la transition écologique et au dialogue social, permet, comme le souligne Vincent Guiraud-Chaumeil, président de la Commission emploi, compétences, empreinte territoriale du Leem, « *de réaffirmer l'engagement du secteur et la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs au sein des entreprises en mettant en œuvre des actions rapides et concrètes afin que les engagements soient respectés. La question de la lutte contre le changement climatique est en effet un sujet central et collectif.* »

Les questions de la transition écologique et de la mobilité durable sont au cœur de la stratégie des entreprises pour construire une performance durable et intégrée. Les salariés dans toutes les fonctions de l'entreprise sont ainsi engagés ensemble dans ce plan de transition industrielle.

Retrouvez toutes les dernières informations presse sur : www.leem.org/espace-medias

Contacts Presse Leem :

Stéphanie BOU - Tél : 01 45 03 88 38 - 06 60 46 23 08 - email : sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - Tél : 01 45 03 88 87 - 06 31 86 82 70 - email : vpautre@leem.org

Céline FERNANDES - Tél : 01 45 03 88 52 - 06 08 97 50 49 - email : cfernandes@leem.org